

Assurance pour soins dentaires. Pour croquer la vie à belles dents.



Vos avantages:

- Contributions aux traitements, tels que radiographies, obturations, extractions, hygiène dentaire
- Contributions aux frais d'orthodontie
- Contributions aux examens de contrôle
- Contributions aux interventions prothétiques, telles que couronnes, dents à pivot, barres de maintien, ponts, prothèses partielles ou complètes

Mieux vaut prévenir et payer moins.

Des dents saines et un sourire éclatant participent à votre bien-être général. Cependant, la facture du dentiste fait souvent grincer des dents. Pour prévenir les caries et épargner votre budget, la CSS a donc créé l'assurance pour soins dentaires, particulièrement bien adaptée aux familles. Celle-ci prend également en charge les coûts qui ne sont pas couverts par l'assurance de base, soit précisément tous les traitements et interventions effectués par le dentiste.

L'App brossage des dents.



L'App brossage des dents est une aide précieuse pour combattre les caries: de manière ludique, elle montre en effet comment se brosser correctement les dents et quels endroits doivent être encore mieux nettoyés.

www.css.ch/app-dents

Economiser sur les primes:

- 25 % de rabais familial sur les primes des enfants.

Des compléments judicieux

L'assurance pour soins dentaires peut être conclue séparément, mais elle complète idéalement nos assurances complémentaires ambulatoires. Demandez-nous conseil.

En tous points personnel:
conseil au 0844 277 277
www.css.ch

Informations et prestations d'un coup d'œil.

Aperçu des variantes:

Participation aux frais d'honoraires facturés par le médecin-dentiste	Montant maximal assuré en CHF par année civile
50%	1000
75%	2000 excl. frais d'orthodontie
75%	3000
75% franchise de CHF 500 par année civile	5000

Droit aux prestations d'assurance

Pour la conclusion de l'assurance pour soins dentaires, il est nécessaire de produire un certificat médical attestant de la bonne santé dentaire. Cette obligation ne concerne pas les enfants âgés de moins de trois ans il est également possible de conclure la variante 75% au max. CHF 2000 avec ou sans attestation dentaire. Le droit à l'assurance commence après un délai de carence.